



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Creys-Malville-Une-pompe-incendie-detectee-hors-service-l-exploitant-depasse-le-delai-maximum-prescrit-pour-la-reparer>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Creys-Malville : Une pompe incendie détectée hors-service, l'exploitant dépasse le délai maximum prescrit pour la réparer**

1er juin 2018

France : Creys-Malville : Une pompe incendie détectée hors-service, l'exploitant dépasse le délai maximum prescrit pour la réparer

Début mars 2018, une pompe incendie utilisée en cas d'accident, et notamment de séisme, est détectée hors-service dans l'atelier d'entreposage de combustible neuf et irradié du site nucléaire de Creys-Malville qui abrite le réacteur Superphénix. Mais EDF n'a pas été capable de réparer l'équipement dans le délai maximum d'un mois tel que l'exigent les règles générales d'exploitation de l'installation. L'ASN pointe du doigt les lacunes de l'exploitant quant au suivi du matériel et ses difficultés à mettre en œuvre des mesures compensatoires.

Ce que dit EDF :

Le 01/06/18

Indisponibilité d'une pompe incendie de secours

Le 27 mars 2018, lors d'un essai périodique, **une pompe incendie d'ultime secours qui serait utilisée en conditions accidentelles s'est avérée indisponible**. Cet événement significatif n'a eu aucun impact sur la sûreté des installations, et a été déclaré le 27 mars 2018 par EDF Creys-Malville à l'ASN au niveau 0 de l'échelle INES qui en compte 7.

La réparation de cette pompe ne pouvant être effectuée dans un délai d'un mois comme le prévoient les règles générales d'exploitation, EDF-Creys Malville a déclaré cet événement au **niveau 1** de l'échelle INES qui en compte 7 le 1er juin 2018 à l'Autorité de sûreté nucléaire. Des moyens compensatoires ont toutefois été mis en place comme l'installation d'une pompe incendie mobile.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central>

Ce que dit l'ASN :

Le 08/06/18

Indisponibilité d'une pompe de secours au-delà du délai autorisé par le référentiel d'exploitation de l'atelier pour l'entreposage du combustible

Électricité de France (EDF), exploitant le site de Creys-Malville (Isère), a déclaré le 2 avril 2018 à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif relatif au dépassement du délai d'indisponibilité d'une pompe de secours autorisé par le référentiel d'exploitation de l'atelier pour l'évacuation du combustible (APEC).

Cet atelier a notamment pour vocation l'entreposage en piscine du combustible neuf et irradié du réacteur Superphénix, qui est en démantèlement.

Le 2 mars 2018, la pompe de secours des réseaux qui alimentent les moyens d'extinction d'incendie de l'installation a été déclarée indisponible à la suite de son essai périodique. Cet équipement de secours, dont il est prévu qu'il soit sollicité principalement en cas de séisme, doit, selon le référentiel de sûreté de l'installation, ne pas rester indisponible au-delà d'un mois.

Les investigations menées par l'exploitant pour son remplacement ont conclu à **l'impossibilité d'approvisionner un nouvel équipement à l'identique** et à la nécessité d'un **délai de plusieurs mois pour la qualification d'un nouvel équipement équivalent**.

Le 5 avril 2018, l'exploitant a mis en place des dispositions compensatoires (installation d'une pompe de secours provisoire). Cependant, **il ressort de l'inspection menée par l'ASN le 16 mai 2018, que ces dispositions ne répondaient pas à l'ensemble des exigences associées à l'équipement initial.**

Dans ce contexte, l'exploitant a pris des dispositions complémentaires pour assurer les fonctions de sûreté associées à la pompe de secours indisponible.

Parallèlement, l'exploitant a entamé les démarches d'approvisionnement d'un nouvel équipement équivalent.

Cet événement n'a donc pas eu de conséquence sur l'installation, le personnel ou l'environnement.

Toutefois, **compte tenu des lacunes dans le suivi de ce matériel de secours qui n'a pas permis d'identifier et d'anticiper sa défaillance, et des difficultés rencontrées sur la mise en œuvre des dispositions compensatoires**, cet événement a été classé au **niveau 1** de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires) qui en compte 8.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Indisponibilite-d-une-pompe-de-secours-au-dela-du-delai-autorise>